



Amende suisse transfert aéroport-gare

Par **Lisa**, le **29/10/2012 à 14:39**

Bonjour,
Que risque-t-on , de ne pas payer une amende qu'on trouve abusive.
Le transfert aéroport Genève -gare est gratuit. Il faut prendre un ticket dans la salle où on reprend les bagages, je ne le savais pas et j'ai dû aller à la gare alors que ce n'était pas prévu. En plus de 18H30 et les guichets y sont fermés .
comment peut- on imaginer qu'un voyageur de l'aéroport plein de valises et en transit a eu l'intention de frauder alors que le voyage est gratuit pour eux? n'est pas plutôt l'intention implicite de la part du contrôleur de chasser des pigeons?
j'ai fait un courrier, ils réduisent l'amende de 98,... FSS à ... 30 € plus les dépenses du virement international.
à vrai dire, enseignante précaire , je ne touche rien depuis deux mois.
Si j'ai écrit encore un courrier en expliquant ma situation, ils risquent de tout m'enlever et de me remettre les frais pour traiter le dossier???
Si je ne paye pas , d'un certain coté par principe, je risque d'être harcelée à vie??? tout ça pr un ticket= 0 FSS/€
Merci de m'éclaircir au niveau juridique.

Par **amajuris**, le **29/10/2012 à 20:12**

bjr,
je vous conseille de lire les messages nombreux sur ce site relatifs aux amendes suisses;
vous devez assumer votre petite erreur, nos voisins helvètes sont peu sensibles à ce type d'argument;
ils appliquent avec rigueur le précepte "dura lex; sed lex ";
il existe une convention franco-suisse pour ce type de contravention;
si vous ne payez pas l'administration suisse peut transmettre la contravention à l'administration français;
en cas de non paiement vous risquez d'être ennuyé si vous retournez en suisse;
cdt

Par **Lisa**, le **29/10/2012** à **21:34**

merci!rnrndonc aucun argument valable même la portée ridicule de payer pour qq chose de gratuit.rnrnOui vous avez raison "dura lex; sed lex "; n'empêche qu'ils sont le droit de télécharger de films gratuitement par exemple. rnParadoxe de la LOI,rnrnrnmerci encore d'avoir pris la peine de me lire

Par **Lisa**, le **22/11/2012** à **19:36**

Bonsoir,rnrnje ré ouvre cette "conversation". rnEn effet, j'ai fait un virement pour payer mon amende avec Western Union.rnrnOrs, ils me recontactent pour payer. J'envoie un courrier, et ils me répondent qu'il fallait payer directement.rnrnalors ???rnj'ai cherché la manière plus économique pour payer à cause des frais, ils veulent quoi encore? j'avoue rien comprendre et franchement me prendre encore la tête pour cette histoire!!!rnJe leur ai renvoyé une réponse en leur expliquant mon désarroi et mon incompréhension.rnrnSi quelqu'un peut m'éclairer. rnJ'ai envie presque de leur dénoncer,(mais où???) il leur faut une manière concrète il faut être plus explicite.rnrnça fait mal, billet à l'origine gratuit, oublie de prendre le ticket avant de sortir de l'espace de passage, amende douteuse, pour 4 euros à ce moment, payer 30 euros, plus dépenses de virement international 5 euro mais ça peut être bcp plus, plus délais dépassés 50euros de frais, rnc'est quoi cette mascarade?rnrndésolée mais c'est trop énervant.rnrnrnMerci de vos réponses